Votre interlocuteur
M. Maxime Roellinger
Maxime Roellinger

maxime.roellinger@gmail.com



DER
Document d'Entrée en Relation

2026

Document type établi pour votre client

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

DOCUMENT
D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

La présente fiche (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

Qu'est-ce que le Document d'Entrée en Relation (DER) ?

Le présent document (DER) a pour objet de vous communiquer des informations essentielles sur notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, ainsi que la règlementation applicable à notre profession. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel, les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale. Le DER doit vous être remis lors du premier rendez-vous, il doit être signé par vous, et pourra vous être communiqué lors de chaque mise à jour significative ou avant de procéder à une nouvelle opération. Nous pouvons donc être amenés à vous faire signer plusieurs fois ce « Document d'Entrée en Relation » même si vous êtes déjà client du cabinet.

Face à vous un professionnel qui s'engage à :

o Respecter les dispositions règlementaires ;
o Se comporter avec loyauté, compétence, diligence et agir avec équité au mieux de vos intérêts ;
o Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences ;
o S'enquérir de vos objectifs, votre situation globale, de votre expérience avant de formuler un conseil ;
o Avoir recours si nécessaire à d'autres professionnels pour votre intérêt ;
o Communiquer de manière appropriée les informations utiles à votre prise de décision ainsi que les modalités de notre rémunération ;

Les étapes de notre mission de conseil :
1. Présentation de mes habilitations (signature du DER)
2. Découverte de vos objectifs et de votre situation
3. Analyse et détermination de mes missions (signature du ou des lettres de missions)
4. Présentation des solutions retenues
5. Document de synthèse des solutions retenues (signature de la déclaration d'adéquation)
6. Validation et mise en place des solutions

VOTRE CONTACT

M. ROELLINGER Maxime
Maxime Roellinger
5 rue des prés de la chapelle
67220 Dieffenbach-au-Val

Téléphone :
Email : **maxime.roellinger@gmail.com**

INFORMATIONS

L'Entreprise :

Nom ou dénomination sociale : Maxime ROELLINGER
Entreprise Individuelle
0619623094
maxime.roellinger@gmail.com

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

Adresse siège social : 5 rue des prés de la chapelle, 67220 Dieffenbach-au-Val
Autre adresse professionnelle : 1 Rue Hans Tieffenthal, 67600 Sélestat

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers)

Immatriculé au RCS de Colmar sous le numéro SIREN : 832919591
NAF/APE : 7022Z

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18002930

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de La Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS : N°18002930

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :
MMA IARD Assurances Mutuelles
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans CEDEX 9

Numéros de polices : 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	2 000 000€	2 000 000€
Commercialisation d'opérations de défiscalisation GIRARDIN	1 000 000€	1 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
123 Investment Managers	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Foncière du Parc Finance	Intermédiaire en défiscalisation outre-mer	Convention de partenariat	Commission
France Valley	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
MNK Partners	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Pulsim Partners	Agent lié de PSI Tylia Invest	Convention de partenariat	Commission
Wenimmo	Conseiller en investissements financiers	Contrat de partenariat CIF	Commission et rétrocessions sur encours
ALCYOM	Monteur en Girardin	Convention de commercialisation	Commission
Alderan	Société de gestion de portefeuille	Convention de commercialisation	Commission
Arkéa REIM	Société de gestion de portefeuille	Convention de commercialisation	Commission
Atland Voisin	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission
CF Profina	Monteur en loi Girardin	Convention de partenariat	Commission
Corum l'Epargne	Conseiller en investissements financiers	Convention de sous-distribution	Commission
Ecofip	Monteur en Girardin	Convention de partenariat	Commission
Eiffel Investment Group	Société de gestion de portefeuille	Convention de commercialisation	Commission etou rétrocessions sur encours
Elevation Capital Partners	Société de gestion de portefeuille	Convention de commercialisation	Commission etou rétrocessions sur encours
Entrepreneur Invest S.A.	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution et de suivi	Commission et rétrocessions sur encours
Financ'ile	Monteur en Girardin	Apport d'affaires	Commission
Hilbert Investment Solutions	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Intencial Patrimoine	Plateforme de services	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
Inter Invest	Entreprise d'investissement	Convention de commercialisation	Commission et rétrocessions sur encours
Kyaneos Asset Management	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commission
Mimco Platform	SASU en qualité d'agent lié de TYLIA Invest	Convention de partenariat	Commission
Novaxia Investissement	Société de gestion de portefeuille	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Remake	Société de gestion	Convention de distribution	Commission etou rétrocessions sur encours
Sogenial immobilier	Société de gestion	Convention de partenariat	Commission etou rétrocessions sur encours

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
TYLIA Invest pour M Capital Partners	Prestataire de Services d'Investissement	Convention de partenariat	Commission
Valhyr Capital	SAS services financiers	Convention de distribution	Commission et rétrocessions sur encours
Zenith Global Solutions	Plateforme de distribution de solutions	Convention de distribution	Commission etou rétrocessions sur encours

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 18002930.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : catégorie courtier
Type d'intermédiaire : catégorie B (Travaille avec plusieurs compagnies d'assurance mais peut avoir des accords commerciaux avec certaines. Cela lui permet de proposer une variété de produits, mais il peut être limité par ses partenariats commerciaux.)
Niveau de conseil susceptible d'être fourni : 1 (le conseil est fondé sur un recueil des exigences et besoins du client, afin de justifier le caractère approprié du contrat en cohérence avec sa situation)

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier : 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet : https://acpr.banque-france.fr/fr, en qualité de **Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)**.

Nous ne sommes pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, ni ne pouvons fonder notre analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché (article L521-2 II 1°(b) du Code des assurances).

Nous ne détenons pas de lien financier ou capitalistique avec les entreprises d'assurance avec lesquelles nous travaillons. Nous n'avons pas enregistré au cours de l'année précédente un chiffre d'affaires, au titre de notre activité d'intermédiaire, supérieur à 33% de notre chiffre d'affaires total réalisé au titre de l'ensemble de notre activité de distribution avec une entreprise en particulier.

Notre prestation de conseil en assurance consiste à vous proposer, une prestation de conseil nous permettant de vous proposer un contrat cohérent en réponse à vos besoins et exigences.

N° ORIAS : N°18002930

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :
MMA IARD Assurances Mutuelles
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans CEDEX 9

Numéros de polices : 127 128 662

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
COA	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AFI ESCA Patrimoine	Assureur	Accord de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Apicil Intencial Patrimoine	Assureur	Convention de partenariat	Commission et rétrocessions sur encours
CNP Assurances	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Corum l'Epargne	Agent général d'assurance	Convention de sous-distribution	Commission et rétrocessions sur encours
ODDO BHF Lombard International	Courtier en assurance	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Suravenir	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
Swisslife	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours
UAF Life Patrimoine	Assureur	Convention de courtage	Commission et rétrocessions sur encours

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

Agent commercial

Habilité par : AKTIF +
Représenté par : DE GALBERT Hervé
En qualité de : Gérant
Titulaire de la carte professionnelle n° CPI 9401 2016 000 012 188 délivrée par la PARIS ILE DE FRANCE le 14/11/2019.
sans détention de fonds
L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de la CNCEF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de :
MMA IARD Assurances Mutuelles
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 Le Mans CEDEX 9

Numéros de polices : 127 128 662

Activité professionnelle Garantie : AGENT COMMERCIAL SECTEUR IMMOBILIER : activités de transactions immobilières sur immeubles et fonds de commerce (loi n°70-9 du 2 janvier 1790 et décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Transaction sur immeubles ou fonds de commerce	2 000 000€	2 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
AKTIF +	Mandant agent immobilier	Contrat d'agent commercial	Commission

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

Pour toute réclamation, vous pouvez vous adresser par mail ou courrier à votre conseiller :
Maxime ROELLINGER
Entreprise Individuelle
0619623094
maxime.roellinger@gmail.com
5 rue des prés de la chapelle
67220 Dieffenbach-au-Val
Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai de dix jours ouvrables, puis à y répondre dans un délai de deux mois maximums à compter de la date d'envoi de votre réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :
Pour les activités d'assurance
Si vous n'êtes pas parvenu à résoudre votre litige après nous avoir adressé une réclamation écrite (courrier ou courriel), datée, rappelant les circonstances qui ont donné lieu au différend et ce que vous réclamez, vous pourrez saisir le médiateur de la consommation, désigné ci- dessous, si vous avez reçu une réponse écrite négative de notre part ou pas de réponse deux mois après l'envoi de votre réclamation.

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est :
MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : https://www.medconsodev.eu
ou par voie postale en écrivant à :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV
Centre d'Affaires Stéphanois SAS
IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE
3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

Pour les activités de CIF
Le Médiateur
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

RÉMUNÉRATION

Nos conseils en investissements financiers sont rendus de manière **non-indépendante**, notre conseil repose sur une analyse restreinte des différents types d'instruments financiers, notre rémunération est constituée de commissions ou avantages monétaires ou non monétaires sur les instruments financiers que vous pourriez souscrire, en rapport avec la fourniture de notre prestation de conseil. Notre rémunération est versée par un tiers ou par une personne agissant pour le compte d'un tiers, sous réserve du respect des règles sur les avantages et rémunérations nous imposant une information claire et transparente à nos clients, une qualité de service ainsi que l'obligation d'agir au mieux des intérêts de nos clients.

Lorsque notre prestation de Conseil en Investissements Financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la « Lettre de Mission », et les montants précisés dans « la Déclaration d'Adéquation » qui vous seront soumis.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Les moyens de communication

Dans le cadre de nos échanges (suivi de vos investissement, questions diverses, point de situation régulier, ...), nous pourrons être amené à utiliser les moyens de communication suivants :

- Rendez-vous physique
- Rendez-vous à distance (visio conférence)
- Courrier
- Mail
- Téléphone

Mise à jour des informations

Nous vous communiquerons toute mise à jour de ces informations par mail, vous pouvez également obtenir à tout moment ces informations sur simple demande.

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

RÉCLAMATIONS

Vous avez le droit si vous le souhaitez d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
3 Place de Fontenoy
TSA 80715
75334 Paris Cedex 07

RGPD

Traitement de vos données personnelles

Dans le cadre de nos prestations, nous sommes susceptibles de procéder au traitement de données personnelles vous concernant, ce à quoi vous consentez.
En application des dispositions de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données nous nous engageons à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre vous et nous, à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquelles il est soumis. Vous êtes informé que vous avez le droit de demander au responsable de traitement l'accès à vos données à caractère personnel, leurs catégories et leurs destinataires, la durée de leur conservation ou, à défaut, les critères utilisés pour déterminer cette durée, leur rectification, leur effacement et leur portabilité, ainsi que le droit de demander une limitation du traitement de ses données à caractère personnel, sur simple demande sur support durable (courrier, email, etc…).

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :
Date :
Signature :

Le Conseiller

Fait à :
Date :
Signature :

©Wizio 2026 DER établi le 08/11/2026

MENTIONS LÉGALES

Maxime Roellinger,
Conseil en gestion de patrimoine
ORIAS n° 18 002 930 (www.orias.fr)
CIF – Membre de la CNCEF Patrimoine agréée par l'AMF,
Courtier en assurance – Membre de la CNCEF Assurance agréée par l'ACPR,
Sous le contrôle de l'ACPR – 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9.
Transaction sur immeubles sans réception de fonds carte n° CPI 9401 2016 000 012 188 auprès de la CCI de Paris Île-de-France.
Garantie Financière et Assurance RCP conformes au Code des Assurances.
Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : http://cnpm-mediation-consommation.eu ou par voie postale en écrivant à CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION : 27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND
Bureau : 1 Rue Hans Tieffenthal, 67600 Sélestat
Tél. : 06 19 62 30 94
https://www.maxime-roellinger.fr/ (ce site internet ne collecte pas de cookies)